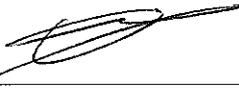


CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 avril 2025

Délibérations prises du numéro 14-16

Maire	CHARRUYER Sébastien	
Secrétaire de séance	VALAX Didier	

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 03 avril 2025

DATE	NUMERO	OBJET	APPROBATION	PAGE
03/04/2025	DE_014_2025	Taux des taxes de la fiscalité locale 2025	A l'unanimité	14
03/04/2025	DE_015_2025	Budget primitif 2025 pour le budget principal	A l'unanimité	15
03/04/2025	DE_016_2025	Subventions aux associations 2025	A l'unanimité	16

Commune de Parisot

Séance du jeudi 03 avril 2025

Date de la convocation: 20/03/2025

trois avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Membres en exercice :
15

Présents : 12

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Isadora DANJAU, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO

Représentés: Didier DEMBLANS représenté par Magali PEZOUS, Laurent BOIZIOT représenté par Fabrice LEMONNIER

Excusés:

Absents: Leslie CARRASCO

Secrétaire de séance: Didier VALAX

Objet: Taux des taxes de la fiscalité locale 2025 - DE_014_2025

Vu la loi de finances pour 2020, portant notamment réforme fiscale,

Vu la nomenclature M57,

Vu l'état 1259 reçu,

Monsieur le Maire rappelle les taux précédemment fixés :

	T a u x référence 2024	T a u x référence 2025	B a s e s prévisionnelles 2024	B a s e s effectives 2024	B a s e s prévisionnelles 2025
Taxe d'habitation (TH)	11.13%	11.13 %	62 000	55 298	44 900
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	26.28 %	26.28%	694 400	698 761	722 000
Taxe sur les propriétés non bâties (TFNB)	37.28 %	37.28%	79700	80 067	81 400

Entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité,

- RECONDUIT les taux de fiscalité locale pour l'année 2025

tels que suivants

TFB.....26.28%
TFNB.....37.28%
TH 11.13 %

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 081-218102028-20250403-DE_014_2025-DE



Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Didier VALAX



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 07/04/2025
et publié ou notifié

Commune de Parisot

Séance du jeudi 03 avril 2025

Date de la convocation: 20/03/2025

Membres en exercice :	<i>trois avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER</i>
15	
Présents : 12	Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Isadora DANJAU, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO
Votants: 14	
Pour: 14	Représentés: Didier DEMBLANS représenté par Magali PEZOUS, Laurent BOIZIOT représenté par Fabrice LEMONNIER
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Leslie CARRASCO
	Secrétaire de séance: Didier VALAX

Objet: Budget primitif 2025 pour le budget principal - DE_015_2025

*Vu la nomenclature M57,
Vu le compte administratif 2024,
Vu l'affectation des résultats 2024 au budget 2025,*

Monsieur le Maire présente la proposition budgétaire 2025 ainsi résumée :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2024	€	1 609 003.57 €	422 257.08€	€
Prévu 2025	2 338 862 €	729 858.43 €	2 251 579.92 €	2 673 837 €
Total	2 338 862 €	2 338 862 €	2 673 837 €	2 673 837 €

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse, notamment les charges de gestion générale (Location ,entretien terrain et entretien voirie) ainsi que les charges de personnel (prévision d'embauche d'un agent supplémentaire)

Les recettes de fonctionnement restent stables.

Les contributions fiscales sont en légère hausse

La dotation globale de fonctionnement est en légère hausse du par l'augmentation de la population (Recensement 2023)

Le résultat déficitaire à la section d'investissement de 422 257.21 – € en 2024 est équilibré par l'excédent de fonctionnement capitalisé de 592 697.08€ (incluant les restes à réaliser)

Postes pour le budget 2025 :

- Poste adjoint administratif à 17.50/35^{ème} (occupé par 1 agent titulaire en disponibilité). Non pourvu.
- Poste adjoint administratif à 35/35^{ème} (occupé par un agent titulaire)
- Poste d'adjoint technique à 10/35^{ème} (entretien bâtiments publics) : pourvu par 1 agent non-titulaire.

Après en avoir débattu, le Conseil , à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2025 tel que présenté.
- APPROUVE le tableau du personnel de la commune.
- AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles.

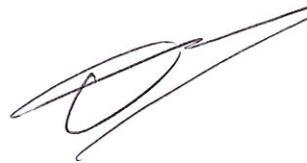
0

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Didier VALAX



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 07/04/2025
et publié ou notifié

Commune de Parisot

Séance du jeudi 03 avril 2025

Date de la convocation: 20/03/2025

trois avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Membres en exercice :
15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Isadora DANJAU, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO

Représentés : Didier DEMBLANS représenté par Magali PEZOUS, Laurent BOIZIOT représenté par Fabrice LEMONNIER

Excusés :

Absents : Leslie CARRASCO

Secrétaire de séance : Didier VALAX

Objet: Subventions aux associations 2025 - DE_016_2025

Vu la nomenclature M57,

Vu le budget primitif 2025,

Vu les demandes reçues par différentes associations du territoire,

Vu la délibération 2020-52 du 08/10/2020 par laquelle le Conseil municipal fixe notamment les principes généraux d'attribution,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a fixé par délibération les principes généraux de subventions aux associations :

- Examen en commission d'action sociale,
- Dossier de candidature (dernier compte-rendu d'assemblée générale, avec rapport moral et financier, présentation de la destination de la subvention et objectif recherché, présentation du nombre d'adhérents ou de bénéficiaires de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions 2025 aux associations :

Types	Associations	2024	2025
Association municipale à vocation culturelle	Comité des fêtes de Parisot	2450€	2450€
	Association Les Zyvettes		200 €
Associations extra-municipales enfance	Association Parents d'Elèves de Parisot-Peyrole	200€	200 €
	Association des parents d'élèves (Sauce autonome)	150€	150€
Associations extra-municipales à vocation sociales	Le Comité des anciens combattants	50€	50 €
	ADMR	200€	200 €
	Amicale des Sapeurs-pompiers de Lisle-sur-Tarn	100€	100 €

	Aide et Assistance à Domicile Rabastinois (AADPR)		
	Génération Mouvements	150€	150 €
Associations extra-municipales à vocation sportive	Association sportive Collège le Clézio UNSS Lisle –sur -Tarn	150€	150 €
Associations départementales ou de portée nationale	Les Restos du Coeur	200€	200 €
	Paroles de femmes	200€	200 €

Entendu cet exposé, le Conseil ,à l'unanimité,

- APPROUVE le principe d'attribution des montants des subventions aux associations 2025, tels que présentés.

0

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Didier VALAX

